

COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16

BUREAU DU SECRÉTAIRE

HÔTEL DE VILLE

Extrait du compte rendu de la réunion du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 tenue le 23 août 2018 à la salle Ernest-Choquette du pavillon Jordi-Bonel. Étaient présents à la réunion : MM. Yves Corriveau, maire, Émile Grenon Gilbert et Louis Toner, conseillers municipaux, Jean-Philippe Bellerose, Olivier Goyette, Jean-Yves Héroux et Claude Roy, citoyens, ainsi que Mme Rachel Prévost, citoyenne, tous membres du comité, assistés de M. Hugo Mimee, coordonnateur, ainsi que de MM. Bernard Morel et Christian Charron, représentants de la Ville de Mont-Saint-Hilaire. Étaient absents : M. Sylvain Houle ainsi que Mmes Éloïse Charpentier-Blanchette et Catherine Lochou-Berthiaume.

2018-03-R

RECOMMANDATION -

DEMANDE D'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT POUR LA PROTECTION DES DERNIERS TERRAINS VACANTS EN PIÉMONT DU MONT SAINT-HILAIRE

Considérant le caractère exceptionnel du mont Saint-Hilaire, et de son piémont, au cœur de la plaine du Saint-Laurent;

Considérant l'importance de reconnaître l'unicité de chacune des collines Montérégiennes, dont le mont Saint-Hilaire;

Considérant la nécessité de réduire la pression exercée sur le mont Saint-Hilaire par une densification de la trame urbaine à proximité immédiate de celui-ci;

Considérant les études en cours et à venir de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (étude de caractérisation paysagère, étude sur la circulation, étude de caractérisation environnementale, etc.);

Considérant l'importance de rencontrer l'objectif de la CMM visant à protéger les paysages d'intérêt métropolitain;

Considérant les recommandations du rapport du groupe de travail de la CMM sur l'*Encadrement de l'urbanisation au pourtour des collines Montérégiennes (janvier 2018)*;

Considérant l'urgence d'agir afin d'éviter de franchir le point de non-retour;

EN CONSÉQUENCE,

Après délibérations, il est unanimement recommandé au conseil municipal :

- De demander au gouvernement, de même qu'à tous les partis politiques, de s'engager dans la protection des derniers terrains vacants au pourtour (piémont) du mont Saint-Hilaire, incluant notamment la zone A-16;

- De soustraire aux exigences de densification du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, les terrains vacants offrant soit :
 - une valeur écologique intéressante (boisés d'intérêt et autres milieux naturels);
 - des possibilités de reconnexion ou de récréation de milieux naturels d'origine;
 - des paysages et/ou des points de vue uniques sur le mont Saint-Hilaire et/ou vers les autres collines Montérégiennes;
 - des opportunités de mise en valeur du potentiel agricole et/ou récréo-touristique de la région.

Hugo Mimee, coordonnateur